



POUR LES DROITS HUMAINS AU CONGO !

Rapport – campagne de sensibilisation
et plaidoyer autour des atteintes aux droits humains
en République du Congo lors de l'élection présidentielle
du 21 mars 2021

MAI 2021

 **AGIR ENSEMBLE**
POUR LES DROITS HUMAINS

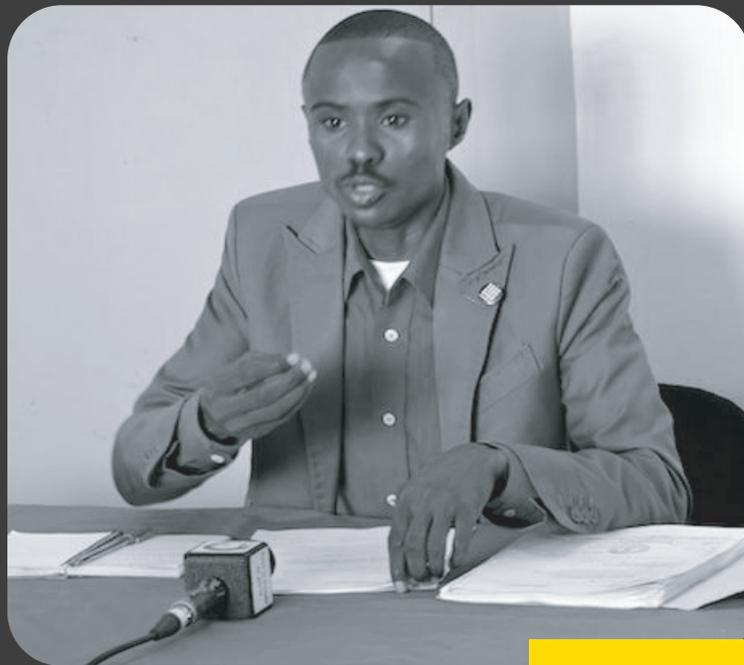
 **OCDH**
Observatoire Congolais
des Droits de l'Homme



EDITO

Le 5 janvier 2021, la Campagne « Pour les droits humains au Congo ! » a été officiellement lancée par Agir ensemble pour les droits humains et l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH). Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de celle-ci par le biais de cinq web conférences-débats, à savoir : « La réduction de l'espace civique en République du Congo » (en janvier), « Une compétition électorale inéquitable » (en février), « La répression et les violations des droits humains par les autorités en période électorale » (en mars), « L'alternance démocratique » (en avril), et « Les richesses capturées, la démocratie en péril » (en mai).

L'objectif de cette campagne était pluriel. D'une part, elle consistait à **mener un plaidoyer auprès des partenaires et des pouvoirs locaux, des représentants du gouvernement congolais, ainsi que des décideurs français et européens**, afin d'attirer leur attention sur la situation en République du Congo à l'approche d'une période délicate, l'élection présidentielle de mars 2021, avec les risques inhérents à celle-ci. Et surtout, inciter la République du Congo à intégrer à son agenda des organismes, comme les Nations unies et l'Union européenne, pour porter leur intérêt sur ce pays.



Trésor Nzila
Directeur Exécutif - Observatoire
Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

D'autre part, la campagne avait également pour finalité de faire de la **sensibilisation pour prévenir des éventuelles violations aux droits humains au cours de l'élection présidentielle**, en interpellant la société congolaise pour que celle-ci prenne les précautions et/ou mesures nécessaires pour anticiper les situations malencontreuses à venir.

TABLE DES MATIÈRES

Edito _____	02
Table des matières _____	03
Résumé exécutif _____	04
Le contexte _____	08
Se Taire ou Mourir , le film _____	11
Chapitre 1 – La réduction de l’espace civique _____	13
Chapitre 2 – Une compétition électorale inéquitable _____	18
Chapitre 3 – La répression et les violations des droits humains par les autorités en période électorales _____	24
Chapitre 4 – L’alternance démocratique _____	31
Chapitre 5 – Les richesses capturées, la démocratie en péril _____	37

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Lors de la période pré et post-électorale autour de la présidentielle du 21 mars 2021

La campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour prévenir les atteintes aux droits humains en République du Congo lors de l'élection présidentielle du **21 mars 2021** s'articulait autour de 5 axes présentés avec de plus amples détails dans ce rapport et dont voici le résumé exécutif.

Un espace civique réduit et des libertés confisquées – une société civile qui fait face

En République du Congo, l'espace civique est fortement réduit comme en témoignent les mauvais classements africains et internationaux en termes de démocratie, de gouvernance et de liberté. Les autorités congolaises réduisent l'espace civique de deux façons principales : en s'attaquant à la liberté de la presse et en recourant aux détentions arbitraires à l'encontre des défenseurs des droits humains et militants pro-démocratie, ainsi qu'en empêchant ou limitant les rassemblements d'opposants politiques et des organisations de la société civile.

En 2021, trois situations ont illustré ces méthodes. Les arrestations et détentions arbitraires du Dr. Alex Ibacka Dzabana, coordinateur de la plateforme des ONG congolaises des droits humains et de la démocratie, et de Christ Dongui, du mouvement citoyen Ras-le-bol.

Ils ont été arrêtés le 11 et le 25 mars 2021 respectivement, officiellement pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ». Le troisième cas symbolique est celui de Raymond Malonga, directeur de publication du journal satirique Sel-Piment, arrêté le 2 février et **condamné** le 3 mai à 6 mois de prison ferme. Il est poursuivi pour diffamation pour avoir relayé des accusations de détournement de fonds visant l'épouse d'un conseiller du chef de l'Etat.

C'est dans ce contexte répressif que la société civile congolaise se mobilise dignement et de façon pacifique pour défendre les libertés fondamentales et l'Etat de droit à travers un accompagnement juridique et une campagne de sensibilisation dans les cas de A. Dzabana, C. Dongui et R. Malonga.

Une compétition électorale inéquitable et de façade

La présidentielle de mars 2021 a été marquée par un retard dans la préparation du processus électoral, la coupure d'internet et des télécommunications, des interrogations sur la sincérité du fichier électoral, les « *sérieuses réserves* » publiques des évêques sur la tenue d'une élection « *apaisée, participative, transparente, libre et crédible* », le refus d'accréditer la mission d'observation électorale épiscopale, les absences et empêchements des principaux opposants et la mort du principal opposant peu après son évacuation par avion médicalisé le jour du premier tour de l'élection.



La présidentielle a été remportée officiellement par Denis Sassou-Nguesso. Il s'agit de son 7e mandat depuis 1979.

La mission d'observation électorale de l'Union africaine dans [sa déclaration préliminaire](#) à l'apparence consensuelle énumère une liste de problèmes de taille, dressant en creux un constat peu reluisant de l'élection de mars 2021. Elle recommande aux autorités congolaises d'améliorer l'indépendance de la commission électorale, la concertation entre acteurs politiques, la transmission et la publication des résultats ou encore une couverture médiatique équitable entre candidats.

Le 2 février, les évêques congolais demandaient aussi un dialogue national, l'indépendance effective de la justice, la libération des prisonniers politiques et l'instauration du principe d'alternance au pouvoir.

La mission d'observation électorale de l'Église catholique et de l'Église évangélique n'a finalement pas été autorisée à surveiller les élections, démontrant le peu de transparence du processus pourtant nécessaire à sa légitimité démocratique.

Enfin, une dernière ombre a été jetée sur le processus avec le décès du candidat Guy Brice Kolélas. L'article 70 de la Constitution congolaise dispose que « *Si avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve définitivement empêché, la Cour constitutionnelle prononce le report de l'élection* » ce qui n'a pas été fait.

La répression et les violations des droits humains par les autorités en période électorale

Les violences policières, l'usage excessif de la force, la torture, les arrestations arbitraires sont fréquentes en République du Congo. La question de l'impunité demeure également fondamentale alors que les auteurs de la répression de 2015 n'ont pour l'heure jamais été inquiétés. En automne 2015, le référendum constitutionnel qui a in fine permis au Président Denis Sassou-Nguesso de se représenter pour un troisième mandat consécutif s'était vu opposer un large mouvement de protestation. Une contestation aussitôt réprimée, avec un bilan tragique : 46 personnes tuées, des dizaines de disparus et 69 blessés d'après un bilan établi par l'OCDH et d'autres sources de la société civile. Cette répression est illustrée dans le documentaire *Se Taire ou Mourir* d'Aunel Arneth.

La période électorale est un moment critique dans la vie politique du pays, en raison de l'exacerbation de la répression et des violations des droits humains par l'Etat. Elles se caractérisent en réalité par une dynamique double. D'une part, la force publique exerce une pression constante sur les opposants au régime et n'hésite pas à recourir à des arrestations arbitraires. D'autre part, la présence de milices privées et de gangs criminels exacerbent le sentiment d'insécurité de la population.



Lors de cette campagne, les forces de sécurité ont adopté une approche ciblée plutôt qu'une répression aveugle et de grande ampleur. Le Dr. A. Dzabana a été arrêté par des hommes en civil puis amené à la centrale de renseignement où son avocat n'a pu entrer en contact avec lui. Raymond Malonga, le directeur de publication du journal satirique *Sel-Piment*, a quant à lui été interpellé sur son lit d'hôpital le 2 février 2021 selon le même mode opératoire.

L'alternance impossible ?

Le cercle vertueux de l'alternance politique visible au Ghana, au Cap Vert ou à l'Ile Maurice reste un concept étranger au Congo où les autorités n'ont pas ratifié la [Charte africaine](#) de la démocratie, des élections et de la gouvernance qui promeut une « *une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes, conduites par des organes électoraux nationaux, indépendants, compétents et impartiaux* ». Nous avons vu que les conditions permettant de telles élections n'étaient pas remplies.

Ceci est d'autant plus dommageable que l'ouverture et l'inclusivité dans la sphère politique constituent des facteurs de stabilité et de prévention des conflits violents comme le rappelle la Banque mondiale dans son rapport de 2018 « [Chemins pour la Paix](#) ».

Les richesses capturées, la démocratie en péril

Malgré ses richesses naturelles symbolisées par ses ressources minières et pétrolières, la forêt tropicale, le Congo demeure un pays en proie au mal-développement. La redistribution des revenus des ressources naturelles est dramatiquement faible. Ainsi, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) [estimait qu'en 2017](#), le Congo recevait moins de 3% de la production totale oléifère et gazière sur son territoire. Ce contre-exemple souffre de la comparaison avec les pays modèles en la matière comme la Norvège et le Botswana.

Les revenus pétroliers échappent largement à l'Etat et aux citoyens congolais. Cette situation contribue au surendettement d'un Etat qui parvient difficilement à verser les retraites ou financer les services publics. Par ailleurs, par les « biens mal acquis » l'élite au pouvoir abrite les revenus qu'elle capte à l'étranger notamment en France où cette manne lui permet d'acheter également de l'influence. L'importance stratégique du pétrole permet aussi aux autorités congolaises de limiter les critiques sur la bonne gouvernance, le respect des droits humains et la démocratie au niveau diplomatique.

Cette situation est d'autant plus injuste que la mauvaise gouvernance financière du pays l'empêche d'emprunter auprès du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le fonctionnement minimum de l'Etat. Dans le même temps, en mai 2021, des dizaines de milliers de retraités de la fonction publique cumulent [33 mois d'arriérés de retraite](#).



Une amélioration de la situation des droits humains au Congo ne peut être obtenue que dans le cadre d'une réponse coordonnée entre le gouvernement congolais et les instances internationales, dont l'Organisation des Nations unies (ONU) et les institutions européennes. C'est dans cette perspective et en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle que nous, organisations européennes et africaines, formulons les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES POUR LES DROITS HUMAINS AU CONGO !



Au gouvernement congolais :

- Mettez en place une **commission d'enquête indépendante** demandée par les **Nations unies** afin d'enquêter sur la situation des droits humains depuis 2015 ;
- Élaborez une **politique nationale ambitieuse des droits humains** ;
- Condamnez systématiquement et publiquement toute violation avérée des droits humains et engagez des poursuites contre leurs auteurs présumés pour **mettre fin à l'impunité** ;
- Formez **les agents de la force publique sur les normes internationales en matière des droits humains** ;
- Prenez des mesures concrètes contre la pratique de la **torture** notamment en instaurant un mécanisme national de prévention de la torture ;
- Adoptez l'approche de **cycle électoral** permettant une meilleure planification et un processus inclusif, pacifique, libre, juste et transparent ;
- Ratifiez et appliquez la **Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance** ;
- Convoquez un dialogue national permettant d'aboutir à un changement institutionnel et à la libération des personnes détenues arbitrairement.

Aux organisations africaines et à l'ONU :

- Exigez des autorités congolaises qu'elles libèrent ;
- Inscrivez la République du Congo dans les **priorités des politiques africaines sur les droits humains** et demandez aux autorités congolaises des améliorations concrètes dans ce domaine ;
- Assurez que **l'aide publique au développement** accordée au Gouvernement congolais privilégie le respect des droits humains, de la démocratie et le bien-être des populations ;
- Soutenez les **organisations de la société civile** ainsi que les autorités congolaises dans les actions visant la promotion et la protection des droits humains.

Aux autorités françaises et européennes :

- Dénoncez la répression et les violations des droits humains au Congo, soutenez la demande d'une commission d'enquête indépendante et demandez la libération des personnes détenues arbitrairement ;
 - Faites de l'appui électoral et de la bonne gouvernance un axe prioritaire des relations avec le Congo en incluant notamment les fichiers biométriques et la formation des missions d'observation citoyenne ;
 - Assurez que l'aide au développement accordée au gouvernement congolais privilégie l'émergence d'un environnement respectueux des droits humains et de la démocratie.
- 



LE CONTEXTE

En République du Congo, le Président Denis Sassou-Nguesso est au pouvoir de façon presque ininterrompue depuis 1979. Ayant perdu les premières élections démocratiques en 1992, il a pu reprendre le pouvoir en 1997 au cours de la Guerre Civile congolaise et a été confirmé dans sa fonction lors d'élections contestées en 2002 et 2009.

En 2015, le gouvernement congolais initie un référendum pour changer la Constitution dans le but de permettre à Sassou Nguesso de pouvoir se représenter pour un troisième mandat consécutif. Un large mouvement de protestation s'organise contre le référendum, mais les manifestations sont réprimées dans le sang. Adopté par une large majorité de votants mais marqué par des irrégularités, le référendum est boycotté par l'opposition.

En mars 2016, les élections présidentielles se déroulent d'une manière très opaque puisque le gouvernement a coupé les télécommunications sur l'ensemble du territoire national et interdit la couverture médiatique de l'évènement. Dans ces conditions, Denis Sassou Nguesso est réélu avec 60% des voix. L'opposition dénonce vivement la fraude électorale. Depuis les deux processus électoraux de 2015-2016, les atteintes aux droits humains au Congo ont fortement augmenté : d'un côté, les élections ont été suivies par une vague de répression contre tous les éléments critiques de la société congolaise.

De nombreux dirigeants d'opposition, simples militants, acteurs de la société civile et journalistes ont été arrêtés et intimidés et plusieurs cas de torture et d'exécution extrajudiciaire sont connus. Par ailleurs, le gouvernement congolais a entamé une opération militaire sans précédent depuis la Guerre Civile dans le département du Pool qu'il a soumis à un blocus total. En conséquence, cette région fait face à une grave crise humanitaire.

Le 21 mars 2021, Denis Sassou Nguesso brigue un quatrième mandat au cours d'élections entachées par des irrégularités semblables à celles survenues pendant les élections de 2016 : coupure des télécommunications, interdictions de rassemblements de l'opposition sous prétexte de contexte sanitaire, interdiction aux observateurs de la société civile d'assister au bon déroulement du processus électoral, arrestations d'opposants...

Le lendemain du premier tour, le principal opposant, Guy-Brice Parfait Kolélas décède, après avoir été testé positif au Covid-19 et évacué d'urgence à Paris pour y être hospitalisé.

Le président sortant a finalement été réélu avec le score de 88,40 % des voix. La France adopte un silence coupable à son encontre, tandis que la situation économique du Congo n'a eu de cesse de se dégrader au cours des dernières années. La croissance y a ainsi été de -7,9 % en 2020 en raison de la pandémie et des chocs pétroliers, auxquels s'ajoutent des problèmes de corruption généralisée et de mauvaise gestion des fonds publics par le pouvoir.

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO EN QUELQUES CHIFFRES ET DONNÉES



Capitale : Brazzaville



Dépendance économique de l'extraction du pétrole : le pétrole représente **66%** des exportations congolaises.



5,2 millions d'habitants



Corruption endémique surtout au niveau politique autour des proches du président Sassou-Nguesso. En **2018/2019**, les enfants de Sassou-Nguesso ont détourné **70 millions \$** des fonds publics.

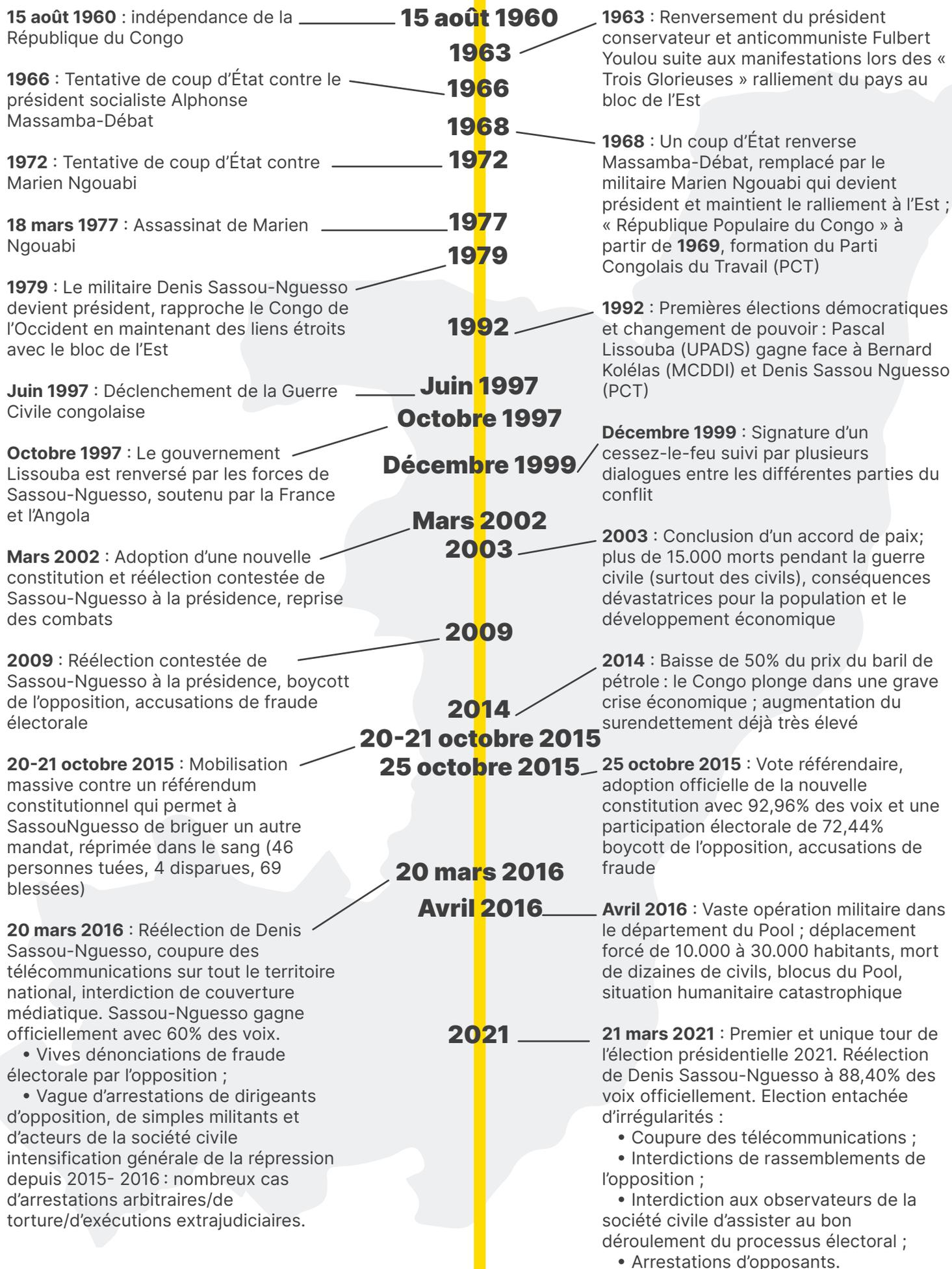


Fort surendettement de l'Etat avec une dette publique de **120%** du PIB en 2018.



Pauvreté de larges parties de la population : le Congo se trouve au **138e rang sur 189** pays de l'Indice du Développement Humain 2018, presque la moitié de la population vit avec **moins de 1,25\$ par jour**, **21,2%** des petits enfants souffrent de malnutrition chronique, **moins de 4,9%** de la population obtient des aides sociales, la mortalité maternelle et infantile est élevée.







SE TAIRE OU MOURIR, LE FILM

Le documentaire « Se Taire ou Mourir » retrace les violences liées au contexte électoral en République du Congo en 2015-2016. Il a été tourné à Brazzaville à la fin de l'année 2015, alors que le président Denis Sassou Nguesso annonçait l'organisation d'un référendum constitutionnel pour briguer un 3ème mandat. L'opposition politique et la société civile ont rapidement réagi en organisant des manifestations et des meetings populaires. Ces manifestations ont été réprimées dans la violence. Des journalistes ont filmé ces événements en caméra cachée. Internet a été coupé, le pays s'est fermé.

Par la suite, aucune enquête n'a été menée sur les violations des droits commises pendant les deux processus électoraux, malgré les demandes répétées des organisations de la société civile et des Nations Unies. Le documentaire est unique en ce qu'il montre : des images de la répression congolaise qui n'existent nulle part ailleurs.

Retrouvez le film sur le site internet de la campagne :
<https://www.droits-humains-congo.info/ressources/>

Le réalisateur :

Aunel Arneth est un activiste pro-démocratie, journaliste, producteur et réalisateur de documentaires dont le travail explore de manière réfléchie les sujets des droits de l'homme, la démocratie et l'histoire politique africaine, avec un accent particulier sur son pays natal Congo.

Il a reçu une formation en écriture, production et réalisation de documentaires à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, au Sénégal, ainsi que des résidences avec plusieurs cinéastes de renom au Congo et en France. Aunel a également travaillé comme producteur, rédacteur et journaliste pour la télévision des droits de l'homme, Africa24 et MNTV. Il a réalisé deux longs métrages documentaires, *Blood and Voting Machine* (2020) et *Keep Quiet or Die* (2020), et est actuellement en production pour deux autres. Le travail d'Aunel Arneth a reçu le soutien de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et d'autres institutions internationales.

“

Je pense que c'est d'abord un cri personnel : j'ai fait le film pour dire non à ce qui se passe dans mon pays.

J'ai fait le film pour dénoncer, parce que j'ai toujours vécu dans un environnement où les gens n'ont pas le droit de s'exprimer, donc une fois que je suis parti, je me suis senti un peu plus libre et j'avais envie de dire des choses

Pour moi le genre documentaire était la meilleure approche pour le faire.

”



Aunel Arneth,
Propos recueillis lors de la projection débat du 17 décembre 2020. A retrouver en intégralité ici :

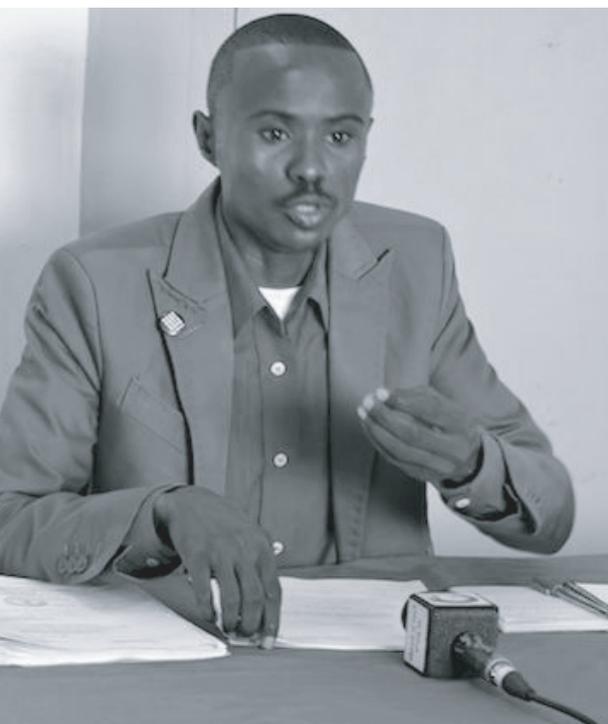
<https://youtu.be/Cot9vZ3WbCI>



Se taire ou mourir : projection et débat en ligne | 17 décembre 2020

CHAPITRE 1

LA RÉDUCTION DE L'ESPACE CIVIQUE



“

Les autorités congolaises ne doivent pas considérer les libertés constitutionnellement garanties comme une menace. Elles feraient mieux de les protéger et de garantir un espace civique favorable pour ne pas être taxées d'autoritaires.

”

Trésor Nzila
Directeur Exécutif - Observatoire
Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

ESPACE CIVIQUE RÉDUIT ET CONFISCATION DES LIBERTÉS

En République du Congo, l'espace civique n'a cessé d'être réduit à l'approche de l'élection présidentielle du 21 mars 2021. Un tel espace dans lequel les citoyens et autres acteurs ne peuvent pas exercer librement une activité civique met à mal la démocratie et l'Etat de droit.

L'état de l'espace civique congolais est catégorisé comme « réprimé » selon CIVICUS¹ et comme « non libre » par Freedom House². La Fondation Mo Ibrahim classe le Congo 44^e sur 54 en Afrique en termes de participation. Dans ce contexte difficile, les défenseurs congolais des droits humains sont les derniers remparts de cet espace menacé. Comme le note l'OCDH⁴ : « *on constate une distorsion importante entre un discours politique qui se veut protecteur et une réalité quotidienne nettement plus sombre* ».

¹ CIVIUS, Civic space development : [CIVICUS - Tracking conditions for citizen action](#)

² Freedom House, Countries and Territories, Civil liberties :

<https://freedomhouse.org/countries/freedom-world/scores?sort=asc&order=Civil%20Liberties>

³ Fondation Mo Ibrahim, indice de participation : [Ibrahim Index of African Governance \(IIAG\) Data Portal | Mo Ibrahim Foundation](#)

⁴ Bulletin Lumière n°35, deuxième semestre 2018

Les autorités congolaises réduisent l'espace civique de deux façons : (i) en s'attaquant à la liberté de la presse, (ii) en ayant recours aux détentions arbitraires à l'encontre des militants pro-démocratie et en empêchant les rassemblements d'opposants politiques et des organisations de la société civile. Ces pratiques limitent l'émergence d'une vie citoyenne riche qui bénéficierait au pays tout entier.

DE MULTIPLES ATTEINTES À UNE LIBERTÉ D'EXPRESSION POURTANT GARANTIE PAR LA CONSTITUTION CONGOLAISE

La Constitution congolaise du 25 octobre 2015 proclame le droit à la liberté d'expression dans son article 25, selon lequel « tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou par tout autre moyen de communication⁵ ». La Constitution interdit expressément la pratique de la censure et charge le Conseil Supérieur de la Liberté et de la Communication (CSLC) de veiller au respect de ces libertés.

Malgré ces garanties constitutionnelles, les violences de la part des autorités à l'encontre des journalistes, en particulier en période électorale, restent très fréquentes au Congo et ce en dépit du pluralisme de la presse depuis l'avènement du multipartisme en 1991⁶. A titre d'exemple, le 30 novembre 2017, une vingtaine de journalistes ont été agressés par des policiers et leur matériel confisqué. Leur crime était d'avoir voulu couvrir la conférence de presse des avocats d'André Okombi Salissa, candidat à l'élection présidentielle de 2016 devenu prisonnier politique⁷. Si le CSLC participe à faire libérer des journalistes lorsqu'ils sont arrêtés, son président est notamment connu pour avoir dénoncé la « *dynamique de déstabilisation de l'État*⁸ » des journalistes congolais.

Outre la violence d'Etat, de nombreux autres dysfonctionnements empêchent l'émergence d'une presse libre et pluraliste. Le CSLC dispose de peu de moyens et son indépendance est critiquée. La presse pro-gouvernementale a la mainmise sur le paysage médiatique local notamment car de nombreux médias privés appartiennent à des proches du pouvoir. De plus, les violences et représailles à l'égard de journalistes jugés trop distants de la voix officielle les poussent à l'autocensure. Les représailles à l'encontre du journaliste Rocil Otouna en avril 2020 exercées par sa hiérarchie pour s'être intéressé au manque de transparence dans la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 et l'agression en 2014 du journaliste Elie Smith et le viol de sa sœur à leur domicile par des hommes armés non-identifiés, illustrent l'ambiance tendue dans laquelle les citoyens engagés vivent au Congo. En 2021, Raymond Malonga, directeur de publication du journal satirique *Sel-Piment* est arrêté sur son lit d'hôpital, à Brazzaville, le 2 février. Il est depuis détenu puis condamné à 6 mois de prison ferme le 3 mai 2021, à la même date que la journée mondiale de la liberté de la presse. Ces faits viennent alimenter le phénomène d'autocensure qui sévit également parmi les membres des organisations de la société civile.

⁵La Constitution congolaise est consultable sur le site de la Cour constitutionnelle du Congo : <https://cour-constitutionnelle.cg/constitution-2/>

⁶Reporters sans frontières : [Congo-Brazzaville](#) | RSF

⁷Rapport annuel de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme pour 2019, p. 65.

⁸Reporters sans frontières : [Congo-Brazzaville](#) | RSF

LE NON-RESPECT DE LA LIBERTÉ DE RASSEMBLEMENT ET LES RESTRICTIONS ARBITRAIRES IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Tout comme la liberté d'expression, la liberté de rassemblement est reconnue par la Constitution congolaise dans son article 27. Celui-ci décrète en effet que « L'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, les libertés d'association, de réunion, de cortège et de manifestation⁹ ».

La jeunesse congolaise qui s'est largement mobilisée en 2015 et 2016 pour le principe de l'alternance du pouvoir est également la cible de la répression et de la réduction de l'espace civique. Les mouvements citoyens comme Ras-le-Bol et Sassoufit sont régulièrement victimes d'harcèlement judiciaire et leurs membres arrêtés arbitrairement dans le but de les faire taire. Ils sont nombreux à avoir dû se contraindre à l'exil. Entre 2015 et 2017, le nombre de prisonniers politiques a atteint un niveau record avec près de 130 détenus. Parmi ceux-ci se trouvent des dirigeants d'opposition comme Paulin Makaya et les anciens candidats à l'élection présidentielle, Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa, mais aussi des simples militants et acteurs de la société civile.

En dépit des garanties octroyées par la Constitution, le gouvernement congolais n'hésite pas à restreindre arbitrairement le droit de sa population à manifester.

Cela se traduit notamment par l'abus du terme de « trouble à l'ordre public » par les autorités afin de réprimer tout rassemblement qu'elles jugent subversif comme en juillet 2020 lors du refus par les autorités de l'organisation de la marche pacifique demandant l'évacuation sanitaire de Jean-Marie Michel Mokoko, emprisonné et atteint de la COVID-19¹⁰.

Ce stratagème s'accompagne d'intimidations contre les organisateurs de rassemblements démocratiques. En effet, la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) est notoirement connue pour convoquer les organisateurs, souvent dans le but de les placer en garde à vue sans justification valable. Ils y sont alors retenus illégalement dans des conditions particulièrement difficiles et bien au-delà de la durée normalement autorisée.

Ces pressions vont parfois jusqu'à des détentions arbitraires, comme ce fut le cas avec les étudiants syndicalistes Bouet Beranger, Nelson Apanga, Yobi Pagel et Amour Anaclet Singou, détenus du 9 février 2018 au 16 mars 2018. Ces derniers projetaient d'organiser une grève des étudiants pour réclamer le paiement de leur bourse d'études pour l'année scolaire 2016-2017¹¹.

La liberté d'expression et de rassemblement sont l'essence même de la démocratie et de l'Etat de droit.

⁹ <https://cour-constitutionnelle.cg/constitution-2/>

¹⁰ Cette marche était organisée par la Plateforme des ONG des droits de l'Homme et de la démocratie : [Communiqué-annulation-marche-pacifique-Mokoko.pdf \(ocdh-brazza.org\)](#)

¹¹ Rapport annuel de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme pour 2019, p. 61.

NOS RECOMMANDATIONS POUR LES DROITS HUMAINS AU CONGO !

Une amélioration de la situation des droits humains au Congo ne peut être obtenue que dans le cadre d'une réponse coordonnée entre le gouvernement congolais et les instances internationales, dont l'Organisation des Nations unies (ONU) et les institutions européennes. C'est dans cette perspective et en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle que nous, organisations européennes et africaines, formulons les recommandations suivantes :

Pour un espace civique propice à la vie démocratique et aux droits humains au Congo !

Aux autorités congolaises :

- Faire respecter la liberté de rassemblements garantie par la constitution congolaise et cesser de recourir aux contraintes administratives injustifiées visant à la restreindre ;
- Mettre un terme aux arrestations arbitraires contre les défenseurs des droits humains, personnalités et militants politiques ;
- Organiser des séminaires et des débats portant sur la participation des citoyens à la vie civique ;
- Mettre en place des « clubs démocratie » dès le lycée pour encourager la jeunesse congolaise à s'engager pour la démocratie ;
- Soutenir et s'assurer de l'intégrité des associations et autres syndicats étudiants ;
- Permettre aux exilés politiques de rentrer en toute sécurité.

Aux autorités africaines et de l'ONU :

- Organiser une documentation systématique des violations de la liberté de rassemblement au Congo, en particulier dans les périodes sensibles de la vie politique telles que les campagnes électorales.

Aux autorités françaises et européennes :

- Assurer que l'aide au développement accordée au gouvernement congolais privilégie le soutien au respect des droits humains, notamment en matière de liberté de participation à la vie civique ; et,
- Intégrer un axe prioritaire dans la coopération au développement et un dialogue politique portant sur la liberté de la presse et la sécurité des défenseurs des droits humains.

Pour une presse libre et pluraliste, reflétant la diversité d'opinion des Congolais !

Aux autorités congolaises :

- Garantir la liberté de la presse et cesser les intimidations contre les organes de presse et les journalistes.

Aux autorités africaines et ONU :

- Faciliter et documenter les recours en justice des médias et journalistes victimes d'intimidations liées à l'exercice de leurs fonctions.

Aux autorités françaises et européennes :

- Intégrer un axe prioritaire dans la coopération au développement et un dialogue politique portant sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.



Pour moi, en tant qu'artiste, c'est très difficile d'évoluer dans un environnement comme le Congo.

Martial Pa'nucci
Co-fondateur du mouvement citoyen Ras Le Bol
Propos recueillis lors de l'enregistrement du podcast #1 de la campagne "Pour les droits humains au Congo !"

Retrouvez les podcasts de la campagne "Pour les droits humains au Congo !" ici : <https://www.droits-humains-congo.info/ressources/>



CHAPITRE 2

UNE COMPÉTITION ÉLECTORALE INÉQUITABLE

UNE COMPÉTITION ÉLECTORALE DE FAÇADE, NE LAISSANT AUCUNE CHANCE À L'OPPOSITION POLITIQUE

A l'approche de l'élection présidentielle du 21 mars 2021, l'Etat congolais était encore loin de garantir les conditions nécessaires à l'émergence d'un processus électoral libre, juste et transparent. En effet, depuis son retour au pouvoir en 1997 à l'issue d'une guerre civile ayant conduit au renversement du Président Pascal Lissouba, Denis Sassou-Nguesso n'a eu de cesse de renforcer sa mainmise et celle de ses proches sur les institutions publiques congolaises de manière autoritaire et répressive. Malgré l'opposition populaire à la réforme constitutionnelle de 2015, D. Sassou-Nguesso a pu briguer un énième mandat lors de l'élection présidentielle de 2016.

Les législatives de 2017 ont confirmé l'hégémonie écrasante du Parti Congolais du Travail (PCT) dont D. Sassou-Nguesso est aussi Président en violation flagrante de la Constitution en vigueur dans le pays. Freedom House qualifie ces deux élections comme étant ni libres, ni justes¹², alors que l'administration américaine appelait à des réformes pour rendre crédibles les futurs processus. Elles sont les symboles accablants d'une démocratie de façade provoquant mise à l'écart des organisations de la société civile, apathie électorale de citoyens¹³ et marginalisation de mouvements d'opposition politique.

¹²Page Congo de Freedom House :

<https://freedomhouse.org/country/republic-congo/freedom-world/2020#PR>

¹³Cette apathie électorale est notamment soulignée dans le [rapport](#) de la mission d'observation électorale de l'Union africaine (UA) des législatives de 2017.

CONTRÔLE OPAQUE DU GOUVERNEMENT SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Afin d'éviter une compétition équitable, les autorités congolaises conservent un contrôle total sur le déroulement du processus électoral au moyen de différents stratagèmes. Tout d'abord, le calendrier électoral est défini de manière arbitraire, à rebours des bonnes pratiques internationales de « l'approche du cycle électoral¹⁴ », sans véritable concertation avec l'opposition ni les organisations de la société civile, sur des laps de temps trop concentrés, limitant l'implication des citoyens. Pourtant, dès 2011, les responsables politiques du pays se sont entendus sur la nécessité de publier les calendriers électoraux « *suffisamment à l'avance* » pour permettre une « *planification adéquate et une mobilisation des partis politiques* ».

D. Sassou-Nguesso, 77 ans dont 36 ans au pouvoir, s'efforce également de maintenir les partisans du PCT aux postes clés des instances électorales, faisant perdre en légitimité et crédibilité un processus manquant de professionnalisation et de compétences techniques. Comme le note l'institut de recherche africain ISS¹⁵ en 2018 : « *les trois principaux organismes chargés d'organiser, décompter et publier les résultats (le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, la Direction Générale des Affaires électorales et la Commission Nationale Electorale Indépendante - CNEI) sont complètement ou largement contrôlés par le régime* ». Il en va de même de la Cour constitutionnelle chargée d'évaluer les contestations et de valider les résultats définitifs des élections.

En effet, cette dernière reste dominée par les membres ou anciens membres du parti au pouvoir¹⁶, ce qui compromet son impartialité. Enfin, les opérations de vote, de comptage des voix, de centralisation et de publication des résultats sont entachées d'un manque total de transparence. Il y a également une implication malsaine des organes de l'Etat tels que les services de sécurité et de défense au service du candidat-Président de la République. Dans son rapport de 2017 l'Union Africaine (UA) pointe notamment une « *incapacité* » des autorités à fournir des statistiques sur le corps électoral, des opérations de centralisation des résultats non-ouvertes aux observateurs, ou encore une « *lacune communicationnelle* » vis-à-vis du grand public, « *favorisant la désinformation* » et qui « *contrevient au principe cardinal et de la transparence* ».

¹⁴Il s'agit d'une approche basée sur un temps long, découpant toutes les étapes (vote, établissement du fichier électoral, etc.) d'un processus électoral et les regroupant en cycle. Cette approche permet une bonne planification et enchaînement de ces étapes, favorisant la transparence, la crédibilité et la participation au processus. Elle est soutenue par l'ONU, l'UE et les grandes organisations de société civile de gouvernance démocratique :

<https://aceproject.org/ace-fr/focus/rendre-efficace-lassistance-electorale/lapproche-du-cycle-electoral>

¹⁵Institute for Security Studies (ISS) : <https://issafrica.org/>

¹⁶Rapport sur la gouvernance électorale 2021, Tournons la Page Congo et Agir ensemble pour les droits humains

MANQUE DE MOYENS DES COMITÉS LOCAUX ET LIMITES À L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Outre le manque de transparence pointé par de nombreux rapports internationaux, très peu d'organisations de la société civile développent à long terme des programmes sur la démocratie¹⁷. Comme le souligne l'UA, ce manque d'implication est directement lié au « *manque de financement (dont elle dispose) pour mener des projets autonomes* »¹⁸.

Conjugué à la rétention d'information exercée par le gouvernement, cette situation renforce le sentiment d'exclusion de la population et favorise la « désinformation »¹⁹.

Les comités électoraux locaux souffrent également d'un manque d'information et de moyens ne leur permettant pas de remplir correctement leurs missions. Lors des législatives de 2017, les comités ne disposaient pas du matériel élémentaire tel que des lampes pour réaliser les opérations de comptage. Plus grave, cette désorganisation entraîne des défaillances et des contraintes administratives, conduisant parfois à l'empêchement pour certaines personnes d'exercer leur droit de vote²⁰. Cet empêchement frappe également les Congolais résidant à l'étranger qui ne peuvent voter ni par voie postale, ni dans le réseau diplomatique.

Enfin, il demeure difficile pour la société civile d'obtenir les autorisations nécessaires pour observer les opérations électorales. En 2016 et en 2021, Tournons la Page (TLP)-Congo n'a pas pu obtenir d'accréditation pour observer l'élection présidentielle, malgré sa requête auprès des autorités compétentes²¹.

Cette situation a favorisé à la fois le manque de transparence et les suspicions quant à la véracité des résultats officiels. Le 2 février 2021, les **évêques congolais** exprimaient leurs « sérieuses réserves » quant aux élections à venir en mars 2021 et en demandant un dialogue national, l'indépendance effective de la justice, la libération des prisonniers politiques ainsi que l'instauration du principe d'alternance au pouvoir. Il existait également de sérieuses craintes concernant le vote anticipé de la force publique :

“ **Le vote anticipé de la force publique est une fraude électorale légale à grande échelle.** ”

Brice Mackosso,
Coordonnateur de TLP Congo

¹⁷Rapport sur la gouvernance électorale 2021, Tournons la Page Congo et Agir ensemble pour les droits humains

¹⁸Voir le **rapport** de la mission d'observation électorale de l'Union africaine (UA) des législatives de 2017.

¹⁹Ibid.

²⁰Rapport sur la gouvernance électorale 2021, Tournons la Page Congo et Agir ensemble pour les droits humains

²¹Ibid.

UTILISATION DES RESSOURCES ÉTATIQUES POUR DÉSORGANISER ET AFFAIBLIR L'OPPOSITION

Le dernier pilier sur lequel repose l'emprise du gouvernement dans l'arène électorale congolaise est sa capacité à mobiliser les ressources étatiques contre ses adversaires politiques et sa population. Les coupures par le régime des moyens de communication en période d'élections constituent une arme redoutable et largement utilisée. Lors de la présidentielle de 2016, les communications furent coupées pendant 48 heures, officiellement dans le but d'empêcher la publication par l'opposition de résultats électoraux indépendants jugés « illégaux ». Alors que le recours aux coupures des communications à des fins politiques a doublé entre 2017 et 2019 en Afrique²², l'élection du 21 mars 2021 en République du Congo n'échappe pas à la règle, avec une coupure générale d'internet de plusieurs jours et notamment le jour de l'élection.

Enfin, le clan Sassou-Nguesso s'appuie également sur sa puissance financière et son contrôle des grands médias pour favoriser ses alliés de manière disproportionnée.

L'absence d'une loi sur le plafonnement des dépenses en matière électorale permet au régime en place au Congo Brazzaville d'abuser des ressources financières de l'Etat. En décembre 2020, Global Witness révélait qu'un système de prime imposé aux tankers pétroliers permettrait à la famille Sassou-Nguesso de récupérer près de 6 millions d'euros annuels²³ à quelques semaines de la présidentielle de 2021 et alors que le Congo est l'un des pays les plus pauvres du monde. L'Etat est fortement surendetté et n'arrive plus à assurer des dépenses indispensables, ce qui impacte négativement la préparation des élections.

L'opposition, quant à elle, ne dispose que de moyens extrêmement limités. Le gouvernement ne publie d'ailleurs aucune donnée concernant l'accès aux financements des partis politiques dans le cadre des campagnes électorales à revers des normes internationales.

²²Chiffres issus du rapport 2019 de la coalition « [KeptOn](#) ».

²³« Mercantilisme présidentiel », 8 décembre 2020, Global Witness :

<https://www.globalwitness.org/fr/mercantilisme-pr%C3%A9sidentiel/>

Ainsi, ce blocage de l'appareil démocratique a des conséquences dramatiques sur l'implication de la société civile congolaise dans les campagnes électorales. D'une part, il engendre un désintérêt, voire une certaine résignation des électeurs, ne souhaitant pas s'investir dans un scrutin joué d'avance. D'autre part, il crée un terrain propice aux tensions pouvant se transformer en graves violences électorales comme le conflit armé dans le département du Pool en 2016-2017, où les dernières élections législatives n'ont pu se tenir alors que le département est un bastion d'opposition au PCT. Pourtant, une campagne électorale transparente et équitable est à la fois un droit fondamental du peuple congolais, et un fondement démocratique.

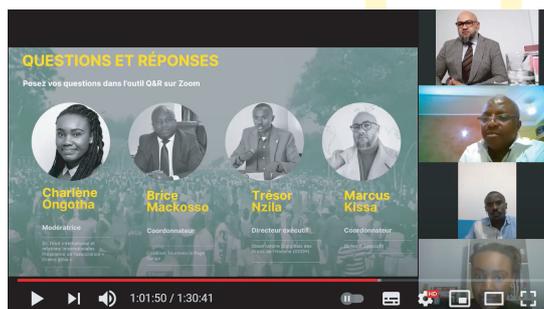
“ A quelques jours des élections, je n'ai toujours pas ma carte d'électeur [...] demain, j'irai à nouveau la chercher. Moi comme électeur engagé, j'ai le temps de multiplier les tours, mais les citoyens, des gens découragés par ce processus électoral, ils ont cessé d'aller chercher leur carte d'électeur deux fois, trois fois, quatre fois... [...] Les gens sont découragés.



Brice Mackosso
Secrétaire permanent de la Commission Justice et Paix de Pointe Noire
Coordinateur de la coalition Tournons La Page Congo

”

Retrouvez l'intégralité de la webconférence-débat #2 de la campagne « Pour les droits humains au Congo ! » ici : <https://youtu.be/cHQznFFkwOc>



Congo : une compétition électorale inéquitable

NOS RECOMMANDATIONS

Une amélioration de la situation des droits humains au Congo ne peut être obtenue que dans le cadre d'une réponse coordonnée entre le gouvernement congolais et les instances internationales, dont l'Organisation des Nations unies (ONU) et les institutions européennes. C'est dans cette perspective et en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle que nous, organisations européennes et africaines, formulons les recommandations suivantes :

Pour une compétition électorale équitable lors des prochaines élections au Congo !

Aux autorités congolaises :

- Ratifier et appliquer la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance ;
- Autoriser le vote de l'étranger pour permettre aux Congolais non-résidents d'exercer leur droit de vote ;
- Adopter l'approche de cycle électoral permettant une meilleure planification et un processus inclusif, pacifique, libre, juste et transparent ;
- Assurer que le fichier électoral soit facilement accessible et fiable ;
- Réformer la CNEI notamment mettant en place un recrutement basé sur l'indépendance et la compétence technique ;
- Créer des panels consultatifs auprès de la CNEI constitués de représentants de tous les partis, d'organisations de la société civile et des médias ;
- Encadrer les dépenses des candidats et mouvements politiques et publier les comptes de campagne ;
- Prendre un engagement public à ne pas couper les moyens de communication pendant période électorale ;
- Garantir aux citoyens congolais l'accès à une information pluraliste sur l'enjeu des élections, notamment via une couverture équitable des différentes mouvances politiques.

Aux autorités africaines et de l'ONU :

- Mettre à disposition l'expertise des organisations internationales pour favoriser la transition vers une meilleure gouvernance démocratique au Congo ;
- Appuyer le développement de fichiers électoraux biométriques, et,
- Organiser des missions d'observation électorale et maintenir une vigilance accrue sur les processus électoraux.

Aux autorités françaises et européennes :

- Assurer que l'aide au développement accordée au gouvernement congolais privilégie un soutien durable à une réforme équitable du processus électoral dans le respect de l'approche du cycle électoral ;
- Intégrer un axe prioritaire dans la coopération au développement et un dialogue politique portant sur une réforme équitable du processus électoral.

CHAPITRE 3

LA RÉPRESSION ET LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS PAR LES AUTORITÉS EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Le Congo est considéré comme étant un pays « non-libre » (noté en effet 2/40 en ce qui concerne les droits politiques et 18/60 en ce qui concerne les libertés civiles) par Freedom House, qui donne notamment comme exemple la mort de l'opposant Augustin Kala Kala en 2019 des suites des tortures qui lui avaient été infligées en 2016 par le gouvernement congolais²⁴.

La période électorale en particulier est un moment critique dans la vie politique du Congo, en raison de l'exacerbation de la répression et des violations des droits humains par l'Etat. Non seulement ces violations font obstacle à une véritable transition démocratique, mais elles augmentent aussi le risque d'escalade des tensions pouvant aboutir à des confrontations mortelles.

Les violences et la répression au Congo se caractérisent en réalité par une dynamique double. D'une part, la force publique exerce une pression constante sur les opposants au régime et n'hésite pas à recourir à des arrestations arbitraires, souvent suivies de tortures. D'autre part, l'omniprésence de milices privées, la plupart du temps proches du pouvoir, et de gangs criminels armés, comme les békés noirs, exacerbent le sentiment constant d'insécurité de la population.

Les violences policières, les arrestations arbitraires et la torture sont au cœur de la stratégie de maintien au pouvoir de Denis Sassou Nguesso

²⁴Rapport Freedomhouse 2019 : <https://freedomhouse.org/country/republic-congo/freedom-world/2020>

USAGE EXCESSIF DE LA FORCE, INSTRUMENTALISATION DE L'INSÉCURITÉ ET MILITARISATION DE L'ESPACE POLITIQUE

On ne compte plus les violences policières à l'issue de rassemblements populaires, par exemple celui contre la réforme de la Constitution en 2015. Durant ces rassemblements, la police avait ainsi tiré à balles réelles sur les manifestants occasionnant un bilan de 46 morts, des dizaines de disparus et 69 blessés²⁵ selon l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) et d'autres organisations de la société civile.

Le 27 novembre 2017, la fédération de l'opposition congolaise a tenté d'organiser une marche pacifique à Brazzaville. La police a recouru à un usage excessif de la force : agressions physiques, tirs à balles réelles et gaz lacrymogène provoquant, selon l'OCDH, plusieurs blessés, une dizaine d'interpellations, et au moins 3 cas de torture.

En avril 2016, le gouvernement est en outre intervenu militairement dans la région du Pool pour réprimer la milice Ninja et son chef, Frédéric Bintsamou, plus connu comme « Pasteur Ntumi », accusés d'avoir attaqué des bâtiments gouvernementaux dans le sud de Brazzaville. Il semble pourtant qu'une simple opération de police aurait suffi²⁶, même si l'interdiction faite aux médias et aux organisations humanitaires d'accéder à la région a rendu difficile toute évaluation de la situation.

Une opération militaire orchestrée au prix d'un désastre humanitaire, sans qu'aucune aide ne soit accordée aux sinistrés²⁷ et provoquant entre 10 et 30 000 déplacés selon les sources et impactant 138 000 personnes en 2017 selon l'[ONU](#).

Sans doute cette décision peut-elle être expliquée par le passé de la région. Il s'agit en effet d'un département traditionnellement opposé à Denis Sassou-Nguesso.

La situation dans le pool illustre est un des aspects de la militarisation de l'espace politique au Congo. Selon *l'Institute for Security Studies (ISS)* en plus de l'armée congolaise, des milices privées favorables au régime sont aussi mobilisées démontrant une véritable militarisation du monde politique, ou en tout cas des élites politiques favorables au pouvoir²⁸. Il faut ajouter à ces aspects, le phénomène d'insécurité (bandes de jeunes, « bébés noirs », « 12 apôtres », etc.) qui est instrumentalisé pour justifier un usage excessif de la force et violations des droits humains au Congo.

²⁵Note de position "Pour les droits humains au Congo !", Agir ensemble pour les droits humains, janvier 2021.

²⁶C'est notamment l'avis exprimé dans un rapport de l'Institute for Security Studies : The Republic of Congo From stalled transition to intractable crises, février 2018, p. 15.

²⁷Institute for Security Studies : The Republic of Congo From stalled transition to intractable crises, février 2018, p. 13-16.

²⁸Institute for Security Studies : The Republic of Congo From stalled transition to intractable crises, février 2018, p. 13-14.

L'EMPRISONNEMENT D'OPPOSANTS PAR LE POUVOIR ET LE MANQUE D'IMPARTIALITÉ DE LA JUSTICE

L'arrestation et la détention d'opposants constitue la méthode d'intimidation privilégiée des autorités, lesquelles se justifient en évoquant des motifs « sécuritaires ». A titre d'exemple, les candidats à l'élection présidentielle de 2016 Jean-Marie Michel **Mokoko** et André Okombi **Salissa** furent tous deux arrêtés après avoir refusé de reconnaître la victoire de D. Sassou-Nguesso, officiellement en raison du danger qu'ils posaient envers la sécurité de l'Etat. Le Groupe de Travail contre les détentions arbitraires de l'ONU a reconnu leurs détentions comme « arbitraires » et le fait que leur droit à un procès équitable ait été violé²⁹. Le Groupe de travail a aussi reconnu l'immixtion du Gouvernement dans la gestion de ces deux affaires par la justice.

D'après Amnesty International, on dénombre au moins quarante cas d'activistes politiques arrêtés entre octobre 2015 et décembre 2016, pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et celui de manifester pacifiquement. La grande majorité fut inculpée pour « incitation aux troubles à l'ordre public » et « atteinte à la sûreté intérieure ».

Par ailleurs, avant et après les élections présidentielles du 20 mars 2016, les autorités ont arrêté et détenu plus de vingt leaders et membres de partis d'opposition pour « incitation aux troubles à l'ordre public » en se basant sur les dispositions de la loi nationale concernant les partis politiques, mais en contradiction avec les textes internationaux et régionaux signés par le Congo. Au moins 16 d'entre eux sont toujours en prison actuellement³⁰.

On note aussi le cas plus récent des détentions arbitraires de quatre jeunes activistes³¹ du mouvement politique « Incarner l'Espoir » emprisonnés pendant 11 mois et libérés fin 2020³² à la suite d'un plaidoyer et d'un appui juridique mené par l'OCDH avec le soutien d'Agir ensemble pour les droits humains.

²⁹Voici l'avis du groupe concernant la situation de Mokoko :

https://www.ohchr.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/Documents/Issues/Detention/Opinions/Session82/A_HRC_WGAD_2018_56_AEV.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1 et celui sur celle de Salissa : https://www.ohchr.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/Documents/Issues/Detention/Opinions/Session81/A_HRC_WGAD_2018_5.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1

³⁰

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/03/congobrazzaville-torture-and-arbitrary-detentions-of-dozens-of-people-put-freedom-of-expression-under-severe-strain/>

³¹

<http://ocdh-brazza.org/communiqués-conjoints/congo-brazzaville-non-respect-du-droit-dans-la-detention-de-quatre-jeunes-activistes/>

³²Ibid.

L'USAGE DE LA TORTURE PAR LE RÉGIME

L'ADHUC (Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral) recense une trentaine de cas de torture entre 2012 et 2018 au Congo-Brazzaville. Parmi les victimes, on trouve des opposants politiques, des réfugiés mais aussi des journalistes.

L'ONG les classe en deux catégories, ceux qui ont survécu aux sévices et les autres. Elle a publié certaines photos où apparaissent des corps suppliciés, des visages tuméfiés ou encore des mains brûlées³³.

Le trop célèbre drame de Chacona est un incident emblématique de l'usage de la torture au Congo : dans la nuit du 22 au 23 juillet 2018, treize jeunes y ont trouvé la mort au poste de police de Chacona, où ils avaient été arrêtés puis torturés. Le 8 mars 2019, une rapide enquête a donné lieu à des peines de prison pour six policiers n'allant que d'un à trois ans pour « homicide involontaire » et « non-assistance à personne en danger ». Notons que seule l'enquête de l'OCDH a permis de faire la lumière sur cette affaire, laquelle révèle aussi bien une pratique généralisée de la torture qu'une forte impunité pour les crimes commis par la police. Des dizaines de cas de torture sont ainsi constatés tous les ans dans le pays selon l'[OCDH](#)³⁴.

Enfin, le Congo n'est toujours pas considéré comme pays ayant ratifié le Protocole se rapportant à la Convention des Nations unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants (OPCAT) par manque de transmission des lettres de ratification au Nations Unies ni mis en place de [mécanisme](#) de prévention de la torture contrairement aux bonnes pratiques internationales³⁵.

Il existe un décalage flagrant entre le discours officiel, prônant la paix et l'unité, et la réalité du terrain, où on ne compte plus les crimes commis par les agents étatiques et les milices privées, sur ordre des dignitaires du régime. La torture est une pratique trop fréquente notamment en période pré- et post-électorale.

33

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170628-congo-brazzaville-rapport-torture-police-milice-adhuc-loamba-moke>

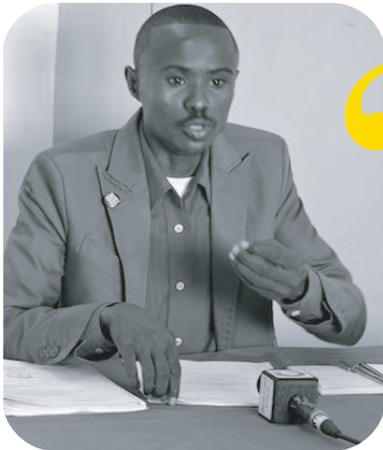
³⁴Rapport LUMIERE pour le deuxième semestre 2020, Observatoire Congolais des Droits de l'Homme, décembre 2020.

³⁵Le nécessité pour le Congo de ratifier ce protocole fait notamment l'objet d'un plaidoyer de la part de l'OCDH : <https://agir-ensemble-droits-humains.org/wp-content/uploads/2020/11/Plaidoyer-pour-F-1.pdf>

La publication en février 2021 d'une enquête journalistique internationale, mentionnant l'achat de 500 tonnes d'armes depuis 2015 à l'Azerbaïdjan et impliquant une entreprise bulgare, interpelle sur la finalité de ces armes et de leur utilisation. Cet arsenal a, sans doute, en partie été utilisé lors des opérations militaires menées dans le Pool, et peut-être même été employé contre le peuple congolais au cours de la répression sanglante avec laquelle le régime avait répondu aux manifestations populaires.

La force publique congolaise devrait garantir en période électorale le droit de chaque citoyen et citoyenne d'exercer son droit de vote dans un environnement sûr.

Les responsables de ces violences ont joui d'une totale impunité vis-à-vis de leurs crimes et le Congo aurait effectué un nouvel achat d'armes secret à l'Azerbaïdjan en janvier 2020, laissant à craindre que l'histoire se répète lors de l'élection de mars 2021.

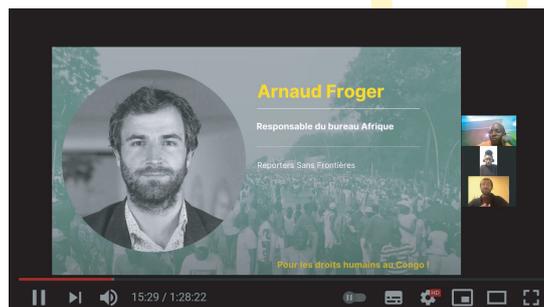


Nous avons une force publique qui n'est pas républicaine, qui n'est pas respectueuse des droits et libertés fondamentales.

Trésor Nzila
Directeur Exécutif - Observatoire
Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

Propos recueillis pendant la webconférence-débat #3 de la campagne « Pour les droits humains au Congo ! », le 18 mars 2021. A retrouver en intégralité ici :

<https://youtu.be/bfyIAayoEu8>



Congo : répression et violation des droits humains par les autorités en période électorale

NOS RECOMMANDATIONS

Une amélioration de la situation des droits humains au Congo ne peut être obtenue que dans le cadre d'une réponse coordonnée entre le gouvernement congolais et les instances internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les institutions européennes. C'est dans cette perspective et en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle que nous, organisations européennes et africaines, formulons les recommandations suivantes :

Pour une force publique garantissant l'expression de la souveraineté du peuple en période d'élections !

Au gouvernement congolais :

- Favoriser des processus électoraux équitables et transparents afin d'éviter tout débordement violent à l'annonce du scrutin ;
- Ne pas couper internet pendant les jours du vote ;
- Garantir un usage rationnel et humain de la force publique en ce contexte électoral ;
- Former les forces de l'ordre sur les bonnes pratiques à adopter en période électorale, ainsi que sur les normes internationales en matière des droits humains ;
- Mettre en place une charte de bonne conduite de la force publique en période électorale, en collaboration avec les autorités congolaises et les ONG des droits humains présentes sur place ;
- Créer un mécanisme d'alerte des violences électorales constitué de représentants des partis politiques, des membres de la force publique et des organisations de la société civile ;
- Condamner systématiquement et publiquement toute violation avérée des droits humains et engagez des poursuites contre leurs auteurs présumés pour mettre fin à l'impunité ;
- Indemniser les victimes des violations de droits humains et leurs familles ;
- Mettre en place une commission d'enquête indépendante afin d'enquêter sur la situation des droits humains dans les quatre dernières années ;
- Libérer immédiatement les prisonniers détenus arbitrairement ;
- Prendre des mesures concrètes contre la pratique de la torture ;
- Déposer les instruments de ratification de l'OCPAT auprès des Nations Unies pour être considéré comme partie à la Convention des Nations unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants et instaurer un mécanisme national de prévention de la torture ;
- Ratifier le Traité sur le commerce des armes.

A la force publique – en lien avec le rapport sur la gouvernance électorale (TLP Congo et Agir ensemble) :

- Respecter les libertés individuelles et les droits humains des populations au cours des élections ;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en période électorale ;
- S'informer du cadre juridique relatif à la tenue et résultats des élections ;
- S'abstenir d'être au service d'un parti politique ou d'un candidat.

Aux autorités africaines et de l'ONU :

- Appuyer la mise en place d'une commission d'enquête concernant les violations des droits humains lors de la précédente période électorale de 2015-2016, depuis cette date dans le pays et en particulier dans le département du Pool ;
- Dénoncer la confiscation des libertés en période électorale, notamment pendant les processus électoraux de 2015-2016 et 2021 ;
- Augmenter le déploiement d'observateurs internationaux indépendants dans toutes les régions du pays et en amont des élections afin de documenter et de prévenir les violences.

Aux autorités françaises et européennes :

- Dénoncer la répression et les violations des droits humains au Congo ;
- Intégrer un axe prioritaire dans la coopération au développement et un dialogue politique portant sur le rôle de la force publique congolaise dans le respect des droits humains et la prévention des violences électorales ;
- Encourager le gouvernement congolais à ratifier la Convention des Nations unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants et le Traité sur le commerce des armes.

CHAPITRE 4

L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE

En République du Congo, le mouvement Tournons la page estime que près de 7 citoyens sur 10 sont nés alors que Denis Sassou-Nguesso était au pouvoir. À l'image d'autres États africains, l'absence d'alternance politique reflète la pauvreté de la vie démocratique du pays alors que le peuple congolais comme les autres africains aspirent à ce que l'alternance présidentielle devienne la norme.

L'ALTERNANCE POLITIQUE AU CONGO : LE MANDAT PERMANENT

Grâce à son contrôle étroit sur les instances politiques, économiques, médiatiques et électorales du Congo, le clan Sassou-Nguesso dirige le pays quasi sans discontinuer depuis plus de 30 ans. Le verrou de la limite d'âge et de mandats a sauté en 2015 par le changement constitutionnel forcé de 2015, permettant à D. Sassou-Nguesso de se représenter autant de fois qu'il le souhaite et empêchant donc une nouvelle fois l'alternance démocratique. Rappelons que le changement de constitution fut décidé lors d'un simulacre de dialogue national boycotté par l'opposition congolaise.

Il fut ensuite définitivement acté à l'issue d'un référendum ayant fait l'objet de répressions sanglantes, souvent meurtrières, à l'encontre des manifestations pacifiques et démocratiques. Ainsi, comme le soulignait Florent Geel, à l'époque responsable Afrique à la FIDH, loin d'être anodin, cet événement constitue en réalité un véritable « coup d'Etat constitutionnel » orchestré par les proches de « l'Empereur » Sassou-Nguesso.

Au vu de ses conséquences sur la vie politique du Congo, force est de constater que la réforme constitutionnelle de 2015 constitue les bases du maintien de l'ère Sassou-Nguesso au Congo-Brazzaville. De plus, elle souligne l'importance du respect de la limite à deux mandats présidentiels afin de garantir les conditions de l'alternance démocratique.

DERRIÈRE LES SIMULACRES D'ÉLECTION, LA MAINMISE DE QUELQUES-UNS

“ Trente-neuf ans, cela peut paraître trop mais dans la vie d'une nation, dans la vie d'un Etat, c'est encore embryonnaire et nous poursuivrons l'œuvre de développement entreprise depuis l'accession au pouvoir de Denis Sassou-Nguesso. ”

Derrière ce discours du porte-parole de D. Sassou-Nguesso se retrouve cette vieille antienne post-indépendance - tombée toutefois en désuétude dans de nombreux pays africains - qui voudrait que le maintien d'un même chef soit un trait de la culture africaine.

Réélu à la présidence dans des conditions peu claires en 2016, l'homme aux 17% en 1992, lors du seul scrutin considéré comme libre, se retrouve ainsi à gagner avec 88,40% des voix exprimées en 2021 avec un bilan catastrophique alors même qu'aucun observateur citoyen indépendant n'était admis dans les bureaux de vote.

En matière démocratique, l'Afrique subsaharienne a connu des progrès au cours des vingt dernières années, le multipartisme est devenu la norme tout comme la tenue d'élections régulières et formellement compétitives. Mais le cas du Congo démontre qu'il ne s'agit parfois que de mesures cosmétiques visant à légitimer un pouvoir autoritaire sans que cela ne s'accompagne nécessairement de l'émergence d'une culture démocratique et encore moins d'une alternance, contrairement à d'autres États africains.

LE CERCLE VERTUEUX DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE

Ces quinze dernières années, un peu moins de la moitié (41%) des 44 régimes présidentiels subsahariens ont vécu une alternance démocratique avec un changement de parti au pouvoir à l'issue d'élections. D'autres pays, tels que le Botswana ou l'Afrique du Sud, témoignent également d'une vie politique marquée par des changements de dirigeants réguliers, dans le respect de la limite des deux mandats, malgré la constance d'un même parti au sommet de l'État.

Pour l'année 2020, le Cap-Vert, l'Île Maurice, Sao Tomé-et-Principe, le Ghana et la Namibie apparaissent en tête des pays africains les plus démocratiques selon le classement mondial réalisé par Freedom House. Ce classement de référence estime que 43 États africains sont aujourd'hui plus démocratiques que le Congo.

Lorsqu'ils sont interrogés, les Africains dans leur grande majorité expriment leur désir de démocratie. Sur les 34 pays visités pour les enquêtes du réseau indépendant de recherches Afrobaromètre en 2019, 68% des Africains « *affirment que la démocratie est toujours la meilleure forme de gouvernement* » et la majeure partie des « *Africains affirment obtenir moins de démocratie qu'ils n'en demandent* ». À partir des données récoltées par le réseau, 71% des citoyens ghanéens auraient confiance en leur président tandis que seuls 29% de leurs homologues gabonais partagent cet avis. Dans le premier cas, l'alternance a été la norme durant les 25 dernières années ; dans le second, un même clan tient les rênes du pays depuis les années 1970 à l'instar du Congo.

Il n'existe malheureusement pas de données spécifiques sur le Congo et ce que les Congolais pensent de leur démocratie.

Loin des clichés fatalistes sur une Afrique qui ne serait pas encore assez mûre pour la démocratie, une véritable alternance politique est non seulement possible mais souhaitable au vu de l'approfondissement de la culture démocratique observé dans les pays la pratiquant sur le continent. À l'inverse du discours de dirigeants d'États autocratiques comme le Congo qui voudraient en faire des anomalies, les sociétés civiles peuvent se saisir de ces exemples de réussite pour rompre avec la confiscation de la vie politique par un individu et ses proches.

Il est également important de noter qu'en Afrique sub-saharienne, les trois pays les mieux classés en termes de développement humain selon l'ONU (Maurice, Seychelles et Botswana) sont également des pays où l'alternance à la tête de l'État est la norme, où en d'autres termes, le partage du pouvoir rime avec partage des richesses.

L'OUVERTURE POUR PRÉVENIR L'INSTABILITÉ

Plusieurs voies se dessinent désormais pour le Congo. Tout d'abord, celle d'une succession au président au sein de son entourage. Les récents exemples zimbabwéen (Robert Mugabe) et angolais (José Eduardo dos Santos) montrent que le transfert des commandes étatiques à son propre fils Denis Christel, thèse parfois évoquée, pourrait ne pas produire les effets escomptés. Plus généralement, le maintien du pouvoir par d'autres individus issus d'une même caste pose question dans un régime où le pouvoir a été autant personnalisé durant près de 40 ans.



Les conflits et la pauvreté pourraient être perçus comme des symptômes d'un ensemble de problèmes - notamment une gouvernance et des institutions faibles et des niveaux importants d'inégalité liés à une combinaison d'exclusion économique, politique et sociale.



Helen Clark
Ancienne administratrice du Programme des Nations unies
pour le développement

Au Congo, D. Sassou-Nguesso a profité du soutien politique extérieur et des multinationales intéressées par les ressources naturelles présentes sur le territoire. Ainsi, l'accaparement des fruits de leur exploitation par son clan a permis d'exclure à la fois économiquement et politiquement la majeure partie des citoyens. En se rendant régulièrement coupable de violations de droits humains, ce régime favorise également un autre facteur d'**apparition de conflits violents**.

Derrière l'apparente stabilité sécuritaire du pays, une autre voie consisterait donc à prévenir un éventuel conflit à moyen-terme. Pour ce faire, un processus d'échanges du bas vers le haut de la société qui inclurait un panel de personnes et de groupes aussi varié que possible paraît nécessaire. L'idée d'un dialogue national pourrait être réinvestie avec pour objectif de réunir des pans entiers de la population écartés des ressources et du pouvoir, de repenser les institutions pour les rendre davantage inclusives et par conséquent légitimes ainsi que de libérer les personnes détenues arbitrairement.

Par ailleurs, les conditions de la résolution pacifiques et des conflits sociaux et politiques passent aussi par le respect de la Constitution et de l'État de droit. Le Congo a pour l'instant choisi le chemin opposé en révisant la première et en refusant de ratifier la Charte de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine qui encourage ses États membres à adopter des pratiques électorales vertueuses. Des **processus électoraux crédibles** permettraient une plus grande présence des forces d'opposition, notamment par l'organisation d'élections législatives postérieures à la présidentielle, alors que le Parlement congolais est aujourd'hui largement dominé par le parti gouvernemental, et un meilleur apprentissage collectif des pratiques démocratiques. La démocratie se conquiert pas à pas et les récents exemples du Bénin et du Sénégal viennent rappeler que même des citoyens de pays « modèles » doivent encore lutter pour protéger leurs institutions et leur représentativité. Si la route peut sembler longue, une autre voie est bien possible au Congo : celle d'une relégitimation des institutions et du jeu démocratique.



Marc Ona Essangui
Président du mouvement Tournons La Page



Le monde actuel, les grandes puissances, les puissances asiatiques, et même d'Amérique latine, ont franchi un pas supplémentaire vers le développement, mais en Afrique, et surtout en Afrique centrale, on traîne le pied. On traîne le pied tout simplement parce que ceux qui sont au sommet de l'Etat ne veulent pas lâcher prise. Mais développement et alternance au pouvoir vont ensemble.



Retrouvez son témoignage en intégralité dans cette vidéo :

<https://youtu.be/cUljrOPCMIY>



NOS RECOMMANDATIONS

Une amélioration de la situation des droits humains au Congo ne peut être obtenue que dans le cadre d'une réponse coordonnée entre le gouvernement congolais et les instances internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les institutions européennes. C'est dans cette perspective et en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle que nous, organisations européennes et africaines, en formulant les recommandations suivantes largement issues du plaidoyer de cette campagne ainsi que de Tournons la Page (TLP) car elles sont – malheureusement – toujours d'actualité :

Pour une alternance démocratique en République du Congo !

Au gouvernement congolais de rendre possible l'alternance démocratique en :

- Convoquant un dialogue national permettant d'aboutir à un changement institutionnel et à la libération des personnes détenues arbitrairement ;
- Réinstaurant une limitation constitutionnelle de deux mandats présidentiels ;
- Asseyant les processus électoraux sur des accords politiques inclusifs et consensuels ;
- Adoptant l'approche de cycle électoral permettant une meilleure planification et un processus inclusif, pacifique, libre, juste et transparent ; et en,
- Ratifiant et appliquant la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance ;

Aux autorités africaines et de l'ONU de :

- Promouvoir activement la limitation à deux mandats présidentiels comme la norme à respecter par l'ajout d'un article spécifique dans la Charte africaine de la démocratie des élections et de la gouvernance ;
- Encourager la ratification par la République du Congo de cette même Charte ;
- Dénoncer les modifications constitutionnelles de convenance comme des « coups d'Etat » institutionnels ;
- Affirmer l'importance de la démocratie et de l'État de droit en pénalisant Denis Sassou-Nguesso pour son maintien prolongé au pouvoir ;

Aux autorités françaises et européennes de :

- Dénoncer le manque de transparence du processus électoral de mars 2021 et l'illégitimité de ses résultats ;
- Faire de l'appui électoral un axe prioritaire incluant notamment les fichiers biométriques et la formation des missions d'observation citoyenne ;
- Envoyer une mission d'observation électorale à la prochaine élection présidentielle ;
- Assurer que l'aide au développement accordée au gouvernement congolais privilégie l'émergence d'un environnement respectueux des droits humains et de la démocratie.

CHAPITRE 5

LES RICHESSES CAPTURÉES, LA DÉMOCRATIE EN PÉRIL

“ Faire de la politique économique, et a fortiori de la fiscalité, un objet de débat public, c'est créer les conditions d'une alternance démocratique en Afrique. ”

Ainsi le mouvement Tournons La Page pose-t-il la gouvernance économique comme pré-requis à une vie démocratique et politique saine.

En République du Congo, gestion de la rente pétrolière et autoritarisme sont étroitement liés, aux dépens du plus grand nombre.

A- LA GESTION OPAQUE DU PÉTROLE :

RESSOURCE AU COEUR DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE ET CAUSE DU MAL-DÉVELOPPEMENT

Troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, l'économie congolaise est fortement dépendante de l'or noir, et la gestion de cette rente pétrolière, tout comme les transactions ou les prêts gagés sur cette ressource s'accompagnent de pratiques troubles. Ainsi, la concession du terminal portuaire de Djeno à Total pour une durée de vingt ans au mois de novembre dernier s'est faite dans une totale opacité, sans validation par le Parlement, alors qu'il s'agit d'un point stratégique de l'activité pétrolière nationale.

Plus de la moitié de la richesse produite au Congo provient aujourd'hui de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), une entreprise qualifiée de « boîte noire » par Global Witness. De 2012 à 2018, elle n'a réalisé que 123 millions de dollars de bénéfices pour des ventes de pétrole estimées à 5,7 milliards. Simultanément, sa dette a augmenté de 741 millions de dollars sur la même période.

Les détournements de fonds ne seraient pas étrangers à ce phénomène : « 156 millions de dollars de dividendes destinés à l'unique actionnaire de la SNPC - l'État - **auraient disparu** entre 2016 et 2018 ». Le fils du président, Denis-Christel Sassou-Nguesso, longtemps numéro deux de l'entreprise, aurait ainsi accepté des **commissions pour favoriser** l'octroi de contrats juteux à des sociétés étrangères. Il est ainsi soupçonné d'avoir permis à **Philia SA**, une petite société suisse inconnue du grand public, d'obtenir le droit exclusif d'exportation du pétrole raffiné congolais alors qu'il était administrateur général d'une des autres grandes sociétés nationales du secteur pétrolier, la Congolaise de raffinage.

Dans le même temps, Denis-Christel dépensait l'équivalent de 10% du budget congolais de la santé dans l'immobilier et des biens de luxe dans les pays occidentaux, comme illustre, en France, l'affaire des **biens mal acquis**, qui éclabousse d'autres membres du clan Sassou Nguesso. Denis-Christel Sassou-Nguesso fait par ailleurs l'objet d'une procédure d'un tribunal fédéral américain visant à saisir un appartement de luxe en Floride, financé, selon les enquêteurs, par des deniers publics.

Si les intérêts économiques au Congo de puissances étrangères ont jusque-là garanti la stabilité du régime de Denis Sassou-Nguesso, la population ne profite à l'évidence pas de la richesse produite. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) **estimait qu'en 2017**, le Congo recevait moins de 3% de la production totale oléifère et gazière sur son territoire, alors même que cette rente représente **70% des recettes** du budget national. La dépendance au pétrole est telle que les chocs pétroliers successifs ont durement affecté la vie économique congolaise : **la baisse des cours entamée en 2014** a entre autres provoqué la suppression de plus de 50 000 emplois en trois ans ainsi que **l'augmentation de l'extrême pauvreté** dans ce pays où près d'un habitant sur deux vit sous le **seuil de pauvreté**.

B- UNE DETTE COLOSSALE SIGNE DE LA GABEGIE DES DIRIGEANTS CONDAMNANT LE FUTUR DU PAYS

En 2010, le Fonds monétaire international (FMI) accordait au Congo un allègement de dette conséquent de 1,9 milliards de dollars. Pourtant, en 2020 la dette publique représentait 12,5 milliards de dollars, soit environ **100% du PIB**. Durement frappé par la chute du prix du baril de pétrole amorcée en 2014, la dette s'est emballée ces dernières années.

De surcroît, la pandémie a contraint le pays à réduire de près de 100 000 barils par jour sa production de pétrole après que l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) a décidé de fixer un nouveau quota pour répondre à la baisse subite de la demande. Par conséquent, le PIB congolais s'est contracté de 9,3 % en 2020.

Les prêts gagés sur le pétrole, très opaques, et les dettes cachées sont en grande partie responsables de l'augmentation de la dette à un niveau que le FMI juge « insoutenable ». Trafigura et Glencore, deux négociants pétroliers, détiennent à eux deux un sixième de la dette nationale et l'objectif annoncé de ramener la dette sous la barre des 70 % du PIB à l'horizon 2023 nécessite par conséquent de renégocier les prêts contractés auprès de ces traders. Les liens avec les pétroliers ont longtemps permis de masquer la lourdeur de la dette congolaise comme lorsque Total avait aidé le pays à se refinancer sans en alerter le FMI en 2003.

De même, le pétrolier italien ENI aurait annulé 283 millions de dollars de dette de la SNPC, sans qu'aucune transparence ne soit faite sur cet allègement. En 2017, 21% de la part de la production pétrolière nationale a ainsi servi à rembourser les lourds emprunts souscrits par la SNPC auprès de ces négociants, des emprunts absolument vitaux pour la compagnie pétrolière nationale la plus endettée du monde. En janvier 2020, Global Witness dévoilait que la SNPC avait contracté 3,3 milliards de dettes auprès des géants pétroliers, faisant ainsi peser un lourd risque sur le pays lui-même. Entre autres, ces entreprises se sont longtemps faites rembourser divers frais réels ou fictifs (frais médicaux, intérêts sur un bonus de signature, etc.).

C- KLEPTOCRATIE, DETTE CACHÉE ET CLIENTÉLISME INTERNATIONAL

Kleptocrate, l'État congolais est ainsi contraint de dissimuler l'ampleur de sa dette et la destination des fonds perdus, au point de mentir au FMI en 2017, déclarant une dette extérieure de 77 % du PIB alors que cette dernière était en réalité de 117 %. En juillet 2019, Le FMI avait conditionné une aide de 450 millions de dollars à une transparence budgétaire accrue, et seuls 45 millions de dollars ont été versés à ce jour, soit un dixième du montant prévu.

Une autre condition imposée par l'institution était la révision de la dette détenue par la Chine, un outil de domination géopolitique que celle-ci emploie au Congo, comme dans de nombreux pays africains. La Chine détient toujours un tiers de la dette publique congolaise, malgré l'annonce très politique de l'annulation de 13 millions de dollars en février 2021. Les rapports avec la Chine, premier partenaire commercial du Congo (importation et exportations), poussent le gouvernement congolais à se plier aux intérêts chinois, en refusant notamment d'interdire fermement la pêche industrielle intensive que pratique la société chinoise Rongchang Fisheries, qui entraîne une raréfaction des poissons aux dépens des pêcheurs congolais. De la même manière, les exploitations minières chinoises provoquent une forte pollution dans le pays sans aucune objection de la part du gouvernement. En perte de vitesse dans la région, la France a cependant annoncé la tenue d'un sommet sur le financement des économies africaines en mai 2021, auquel le Congo a été convié. Il a plaidé pour un allègement de la dette.

Outre le fait d'alimenter l'autoritarisme et la mainmise d'un clan au pouvoir sur la manne pétrolière, cette richesse en hydrocarbures fausse également la donne dans les relations inter-étatiques.

Ainsi le groupe français Total, premier opérateur pétrolier au Congo, est régulièrement soupçonné d'entretenir l'esprit de la Françafrique en assurant au régime de Brazzaville le soutien politique de l'Élysée. La France ayant ainsi observé un silence coupable lors du processus électoral non-transparent et non-crédible de mars dernier.

La situation économique au Congo donne finalement le sentiment d'une manne capturée par un clan avec la complicité de sociétés étrangères. La population est la première victime de cette situation : outre les affaires déjà évoquées qui vident les caisses du budget et la prive d'une éventuelle redistribution des richesses, la privatisation des sociétés nationales d'eau et d'électricité à des entreprises chinoises et turques en 2018, dans le but de renflouer les caisses de l'État, a par exemple provoqué une nette dégradation de leurs services. L'endettement du pays a par ailleurs accentué la pauvreté. Les retraités et les étudiants pâtissent particulièrement des retards de versements de leurs pensions et bourses.

Le pays ne manque pourtant pas d'atouts propices à une diversification des activités économiques. A commencer par la profusion de terres arables. Reste que l'absence d'investissements dans l'agriculture contraint le Congo à importer des quantités importantes de produits alimentaires. En 2020, le coût des les importations de nourriture a ainsi représenté 64,6 % du budget, pesant à la fois sur les finances et la sécurité alimentaire des citoyens.

Au regard du net recul du PIB congolais en 2020, dans le contexte d'une pandémie amplifiant tous les déséquilibres du pays, il paraît impossible de nier la gravité de la situation économique au Congo. Ce territoire pourtant riche en ressources naturelles voit son potentiel paralysé par une corruption institutionnalisée et un régime autoritaire qui verrouille le système, obstruant toute possibilité de réforme ambitieuse, dans l'indifférence apparente de la communauté internationale. Les modèles ne manquent pourtant pas en termes de bonne gestion de ressources naturelles, à l'instar du Botswana ou de la Norvège.

“

La dette est immensément lourde, le pays est en faillite, il faut à un moment donné être capable de revenir en arrière et envisager un dispositif comme celui mis en place en Angola, où les voleurs ont bénéficié d'une amnistie à condition qu'ils rapatrient l'argent envoyé à l'étranger.

Andréa Ngombet
 Directeur de la stratégie anti-Kleptocratie
 du Collectif Sassoufit



”

Propos recueillis pendant la webconférence-débat #5 de la campagne « Pour les droits humains au Congo ! », le 10 mai 2021.

A retrouver en intégralité ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=ItR4TPlhQeE>



Congo : richesses capturées, démocratie en péril

NOS RECOMMANDATIONS

Aux autorités congolaises :

- Faire ratifier tous les accords avec les entreprises multinationales qui diffèrent du droit commun par le Parlement et rendre public le contenu de ces conventions d'établissement ;
- Ne plus attribuer de contrats sans appel d'offre public ;
- Pratiquer des audits externes des activités pétrolières, publier les recettes et le nombre de redressements ;
- Assurer l'indépendance de la Cour des comptes ou de l'organe en charge de l'audit des comptes publics ;
- Rendre publics tous les prêts contractés ainsi que l'emploi des ressources financières dont dispose le Congo ;
- Permettre la réalisation d'un audit indépendant de la dette actuelle du Congo et rendre les résultats de celui-ci publics ;
- Créer un observatoire national du pétrole rassemblant des acteurs du gouvernement, de la société civile et des experts indépendants ;
- Préparer l'après-pétrole en favorisant une approche diversifiée, sociale et inclusive ;
- Ouvrir une enquête parlementaire et judiciaire sur les détournements de fonds et les malversations par les hautes personnalités de l'État ;
- Mener une enquête indépendante sur les conflits d'intérêts concernant l'utilisation de sociétés écran pour commercialiser le pétrole du pays et l'octroi à la SNPC de prêts à taux d'intérêt élevé ;
- Assurer le fonctionnement indépendant de l'Observatoire de lutte contre la corruption ;
- Modifier la loi sur la désignation du Président du Haut Conseil de lutte contre la Corruption pour assurer son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif.
- Démanteler et privatiser la SNPC au profit d'un actionnariat populaire national avec apurement de la dette par libération d'obligations ;

Aux organisations africaines et ONU :

- Inciter l'État congolais à plus de transparence sur ses revenus issus du pétrole en s'inspirant des recommandations de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et de la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » ;
- Appuyer les associations locales afin de renforcer leur capacité à produire une information indépendante et crédible sur les projets pétroliers et la gestion des revenus pétroliers ;
- Renforcer l'appui technique et financier au Congo pour permettre une gestion plus transparente et raisonnée de sa dette publique.

À l'Union européenne et à la France :

- Davantage inclure les citoyens congolais dans la gestion de l'aide au développement notamment en impliquant les organisations de la société civile dans les sommets internationaux comme celui du 18 mai 2021 à Paris sur le financement des économies africaines ;
- Utiliser le programme d'assistance au développement pour renforcer la capacité du gouvernement congolais à passer des contrats équitables et à gérer les revenus pétroliers, et la capacité des organisations de la société civile à surveiller et à responsabiliser leur gouvernement ;
- Faire de la bonne gouvernance économique, la gestion transparente et l'utilisation responsable et équitable des revenus pétroliers un pilier des relations bilatérales avec le Congo ;
- Exiger des entreprises pétrolières intervenant au Congo une plus grande transparence sur les conditions contractuelles les liant à l'État ;
- Soutenir l'État congolais et sa population dans le contexte de dégradation de sa situation économique liée à la crise sanitaire ;
- Œuvrer à l'identification, au gel et au rapatriement de l'ensemble des revenus pétroliers détournés du Congo ;
- Restituer aux pays spoliés les biens mal acquis par le pouvoir et mettre en place des mécanismes de contrôle pour que les fonds libérés servent effectivement au développement des populations.



Ces recommandations sont le fruit d'un travail commun et concerté des partenaires de la campagne "Pour les droits humains au Congo !". Ce que nous appelons de nos vœux, c'est qu'en 2021, ce soient autant la République du Congo que la diplomatie française qui renouent avec la démocratie.

Tim Hughes
Président d'Agir ensemble pour les droits humains

« POUR LES DROITS HUMAINS AU CONGO ! »

est une campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour témoigner des atteintes aux droits humains en République du Congo qui se sont déroulées lors de la dernière élection présidentielle du 21 mars 2021. Quatre objectifs étaient visés.

01

Témoigner des exactions commises lors de la précédente période électorale 2015-2016.

02

Sensibiliser le grand public ainsi que les décideurs au Congo, en France et en Europe à la situation des droits humains dans le pays.

03

Garantir la mobilisation citoyenne à l'approche de l'élection présidentielle de 2021.

04

Améliorer le respect des droits d'association, d'information et de mobilisation de la société civile.

Retrouvez la campagne sur <https://www.droits-humains-congo.info/>

LES ORGANISATIONS IMPLIQUÉES DANS LA CAMPAGNE

Initiateurs et coordinateurs :



Observatoire Congolais des
Droits de l'Homme (OCDH)



Agir ensemble pour
les droits humains

Partenaires associés :



Coalition Tournons
La Page Congo
(TLP Congo)



Collectif
citoyen
Ras-Le-Bol



#SASSOUFIT
Collectif
Sassoufit

Plateforme des ONG des droits de
l'Homme et de la démocratie
(PDHD)



Cinema for
Peace and
Democracy

Les associations partenaires en France et en Europe :



Mouvement Tournons
La Page (TLP)



Réseau européen
pour l'Afrique
centrale (EurAc)



Survie

Le financeur :



National Endowment for Democracy (NED)